

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant intégration et nomination de Monsieur
MASSAMBA Etienne dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Services Administra-
tifs et Financiers - SAF - (Administration
Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/426 du 29-12-62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers - SAF - ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u la lettre n° 2949/MEN/CAB/DGEOC/DOE du 6-7-82 du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;
- (/u le Protocole d'Accord du 4-5-75 signé entre la République Populaire du Congo et la République Populaire de Bulgarie ;
- (/u le décret n° 74/229 du 6-10-76 portant attribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les diplômés de Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce ;

D E C R E T E :

43

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426, 74/229 des 29-12-62, 6-10-74 et du Protocole d'Accord du 4-5-75 susvisés, Monsieur MASSAMBA Etienne, né le 3 Septembre 1954 à Kinkassa, titulaire du Diplôme d'Economiste : Spécialité : Gestion et Economie de la Production Agricole et Industrielle, obtenu à l'Institut Supérieur d'Economie " KARL MARX " SOFIA (Bulgarie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre du Plan.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 16 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Plan,

Pierre MOUSSA

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,

Itihi Ussetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- | | |
|-----------|----|
| JORPC | 1. |
| DGTFE/DFP | 3 |
| DFE/BST | 1 |
| D.C.F. | 1 |
| D.B. | 3 |
| M.Plan | 2 |
| DCSSIER | 3 |
| INTERESSE | 1 |
| SGCM/BC | 2 |